



CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE PROPRIÉTÉS ESPAGNE

- **Certificat de performance énergétique obligatoire depuis le 1er juin 2013 en Espagne**
- Le gouvernement espagnol a approuvé le 5 avril de 2013 le **Royal Décret 235/2013**, ce qui nécessite l'obtention d'un certificat de performance énergétique depuis le 1er juin 2013
- **pour tous les logements qui sont proposés en vente ou en location de plus de 4 mois par an.**

Un certificat de performance énergétique (Certificado de Eficiencia Energética) est un document qui indique la base de l'efficacité énergétique d'un bâtiment selon la façon standard dans lequel le bâtiment est utilisé.

Les certificats de performance énergétique sont délivrés par des techniciens professionnels qualifiés ou des architectes qui sont autorisés à mener des projets de construction et des installations thermique des bâtiments.

- **Le certificat est valide pendant 10 ans.**
- **Le règlement exige que le certificat d'efficacité énergétique soit inclus dans toute offre, promotion ou publicité pour la vente ou la location d'une propriété, sous peine d'amendes.** Le propriétaire de la maison, du bâtiment ou locaux commerciaux sera responsable de l'obtention du certificat.



Pour votre commodité, nous pouvons vous aider à obtenir le certificat de performance énergétique.

S'il vous plaît nous contacter pour plus d'informations.